

VILLE DU MANS Direction du Développement
LE MANS METROPROLIEME - QUALITEARCHITECTURALE

2 4 JUIL. 2023

Cabinet du Maire-Président

COURRIER

VILLE DU MANS Direction du Développement
LE MANS METROPROLIEME - QUALITEARCHITECTURALE

2 4 JUIL. 2023

Direction régionale
affaires culturelles

Liberté Égalité Fraternité

Service régional de l'archéologie Pays de la

Affaire suivie par : Jocelyn MARTINEAU 02 40 14 23 68

jocelyn.martineau@culture.gouv.fr

Références: PA07218123Z0005-3

Le Préfet de région à Le Mans Métropole-Direction du Développement Service Urbanisme-Qualité Architecturale Condorcet-CS 40010

À l'attention de Mr GOUGEON,

72039 LE MANS CEDEX 9

NANTES, le 20 JUIL. 2023

Objet :

Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement

Références : LE MANS (SARTHE), 2023 - Chanzy - domaine public

PA07218123Z0005

Votre courrier du 29 juin 2023 Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 3 juillet 2023.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le directeur régional des affaires culturelles et par délégation.

La Conservatrice régional élégaliarchéologie Conservatrice du patrimoine

Isabelle BOLI ARD-RAINEAU

Direction du Développement Urbain URBANISME - QUALITÉ ARCHITECTURALE Droits des Sols

2 4 JUIL. 2023

Nº